

# ÉLAN - SAVIGNY ENVIRONNEMENT

Association Loi 1901 N° W913001582 - Agrément n° 2001/Pref./4228/DCL/0299  
SIRET 789 742 079 000 013 - APE 9499Z

Boîte Postale 01 - 91605 SAVIGNY-SUR-ORGE CEDEX  
01 84 18 00 92

contact@elan-savigny-environnement.org  
www.elan-savigny-environnement.org



BULLETIN DES ADHÉRENTS ET DES AMIS DE L'ASSOCIATION - JUIN 2013

## Quelle ville voulons-nous pour demain ? Bienvenue à Savigny-sur-Orge 2030 !

L'avenir d'un pays, d'une région, d'une communauté d'agglomération, d'une ville se joue aujourd'hui. Simples citoyens pris dans nos soucis quotidiens, nous l'oublions souvent. **Les associations de protection de l'environnement** permettent d'une part de sensibiliser le citoyen, d'autre part d'être un relais ou un médiateur entre la population, les responsables politiques et les institutions. Elles **sont au cœur d'un dialogue civil**. Selon le politologue Loïc Blondiaux, « *l'affirmation du rôle de la société civile organisée pourrait davantage contribuer à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation des politiques publiques* »<sup>1</sup>. Cette dernière renvoie à la fonction d'alerte, de contestation, de surveillance et de contrôle que remplissent les associations.

**Tous les territoires réfléchissent aujourd'hui à ce qu'ils seront en 2030 – voire 2040.** A l'échelle de la région, l'enquête publique du Schéma directeur de la région Ile-de-France (SDRIF 2030) s'est achevée à la mi-mai 2013. Au niveau départemental, celle du Tram-Train Massy-Évry (TTME) a donné naissance à un rapport de la commission en avril. Plus proche de nous, la municipalité de Savigny-sur-Orge a présenté son projet politique de Plan local d'urbanisme en février, le Plan d'aménagement et de développement durable (PADD).

Chaque entité a dévoilé ses visions, ses objectifs, son idéal dans de volumineux dossiers : 2000 pages pour le TTME et 382 pour le rapport, 692 pour le SDRIF, et seulement 16 pages photocopiées en noir et blanc pour la commune. Les commanditaires les ont parfois soumis aux citoyens, à **grand renfort de moyens « publicitaires » où slogans, dessins et montages photographiques idylliques incitent inconsciemment l'imaginaire à vouloir vivre dans ce futur monde merveilleux que sera le Savigny 2030 avalé par la ville-monde Paris, seule mégalopole hypertrophiée de France.** La population légale francilienne est de 11,8 millions d'habitants en 2010 ; 18,2 % de la population française vit sur 2 % du territoire national, n'est-ce pas suffisant ?

Tous les Franciliens, les Saviniens, ont-ils eu le temps et la capacité de décortiquer, d'analyser, de critiquer ces lourds documents qui mettront en jeu des aménagements touchant la vie de leurs enfants et de leurs petits-enfants ? Ceux-ci reprocheront peut-être aux associations environnementales de ne pas s'être mobilisées et d'avoir laissé se créer un monstre urbain.

Sans aller jusqu'au catastrophisme de certains films, de nombreux urbanistes et la sphère associative mettent en garde les décideurs politiques. Michel Riottot, président d'IDFE pose clairement les grands axes de réflexions : **1.** « Construire la ville sur la ville n'est pas le rêve des Franciliens dont 70 % souhaitent posséder une maison individuelle. » - **2.** « Un aménagement favorable à la santé doit diminuer la fatigue et le stress en réduisant la durée des trajets domicile-travail. » - **3.** « Supprimer des espaces verts, réduire les espaces de respiration comme les quartiers pavillonnaires pour y construire des immeubles et des infrastructures de transports, sont des risques pour la santé. » - **4.** « La vie dans un espace restreint entraîne des comportements violents. » - **5.** « Densifier pose la question de la qualité de vie des habitants. »<sup>2</sup> La France est-elle trop bétonnée ? Oui : « *Tous les sept ans, l'équivalent de la surface d'un département est bétonnée !* »<sup>3</sup>

**Que propose la municipalité de Savigny-sur-Orge** pour une future croissance sans dommage pour les actuels Saviniens et dans le respect des exigences environnementales tout en se conformant aux objectifs du SDRIF ? **Rien**, excepté ce que Martin Vanier appelle « *le scénario du fil de l'eau* » : « **le futur est le prolongement inerte du présent** »<sup>4</sup>. Le PADD densifie le quartier de la gare - berceau historique savinien déjà sacrifié près de l'église - parce que le nouveau SDRIF le permettra ! *Quid* des problèmes d'infrastructure, d'équipement et de déplacement non résolus dans ce quartier ? *Quid* de l'équilibre précaire de ce quartier ? *Quid* de la réelle valorisation des éléments remarquables de l'histoire savinienne ? La réforme de l'urbanisme et

de l'aménagement<sup>5</sup>, en préparation, encouragera cette densification à proximité des transports collectifs, sans se préoccuper desdits problèmes locaux.

Dans la future loi Duflot, la massification est au cœur des quartiers pavillonnaires en supprimant la taille minimale des terrains et le coefficient d'occupation des sols (COS). Certaines villes ont déjà supprimé leur COS, laissant le champ libre à une construction anarchique et à la disparition des espaces verts... *Quid* de Savigny et des quartiers du Plateau ? Le PADD annonce la fin de la zone d'aménagement concertée des Gâtines en y autorisant logement et commerce, véritable aubaine pour les promoteurs. D'une certaine façon, il préfigure la reconversion des bureaux en logements de la loi Duflot. L'idée n'est pas neuve puisqu'il y a vingt ans des commerces étaient transformés en logements à Savigny ! Sous prétexte d'un COS inférieur à la moyenne de la commune, le PADD prévoit déjà de densifier le secteur pavillonnaire des Rossays/Franchises au détriment des jardins... Cela permettra (peut-être ?) de faire évoluer le statut de la station de TTME savinienne conditionnée par un trafic supérieur après sa mise en service ! Mieux, la station n'est pas à Grand-Vaux, qu'à cela ne tienne ! La municipalité persiste à la réclamer au STIF, en la fixant au cœur d'une rénovation du quartier sans aucune concertation réelle. Elle refuse l'accès proposé en mode doux à la station d'Épinay. Au lieu d'aménager un véritable poumon vert dans le pré des Houches, elle décide de le bétonner en créant un *skate-park* de 450 m<sup>2</sup>. Sans opposer l'occupation de la jeunesse savinienne et la protection des espaces verts urbains, comment la municipalité compensera-t-elle cette atteinte à la nature alors qu'elle fixe dans le PADD les principes de « *préserver la biodiversité en ville* » et de restructurer le quartier de Grand-Vaux en « *s'appuyant sur les grands espaces verts existants* »<sup>6</sup>? Contradiction quand tu nous tiens...

**Le futur de Savigny est véritablement inscrit dans les tendances du présent.** Adieu édifices ayant vécu l'histoire de Savigny, bonjour architecture 2030 et ses résidences verticales aux formes paysagères surréalistes... Bien que, de nos jours, à Savigny, on construise plutôt sans aucune originalité. Où est la qualité architecturale ? Où est le style savinien dans les derniers immeubles construits ? La préservation de l'ancien proposée est trop souvent associée à la notion de contemporanisme. Est-il raisonnable de laisser faire ? Il existe d'autres voies de renouvellement urbain qui passent notamment par la réhabilitation, la reconversion en écoquartier et la satisfaction prioritaire des conditions de vie des actuels Franciliens et Saviniens. **Face à la croissance urbaine inéluctable, les décideurs locaux associés aux architectes et aux citoyens utilisateurs doivent imaginer ensemble un mode harmonieux de construction de la ville sur la ville, le « neuf » ne détruisant pas systématiquement l'existant, l'héritage urbanistique et le patrimoine environnemental.** Et pourquoi pas de la ville sous la ville ? Des architectes y

réfléchissent sérieusement, tels le projet *Earthscraper* de Mexico ou la *Ville intérieure* de Montréal<sup>7</sup>. A Savigny-sur-Orge, la mutation urbaine projetée dans le PADD est conventionnelle, conformiste, plaquée ou décalquée, « copiée/collée », sans processus éclairé, sans véritable participation citoyenne. Bien qu'il s'en réclame, la grande absente de ce document est la ville durable, habitable et humaniste, conciliant le gris (les préoccupations économiques) et le vert (les vigilances écologiques), permettant au résident urbain de se développer tant à titre individuel que comme membre d'une communauté<sup>8</sup>.

Chacun s'accorde à penser que **l'expertise indépendante des associations environnementales fonde leur légitimité.** Les politiques auraient tout à gagner, s'ils s'appuyaient davantage sur la société civile. Les décideurs tiennent très peu compte des résultats des consultations et des avis du tissu associatif qui bousculent l'ordre établi par leur sphère. Pourtant, « *la participation des associations à la décision publique ne peut que légitimer l'action publique* »<sup>9</sup>. La réflexion participative ou associée, le dialogue, l'ouverture d'esprit en amont des projets doivent précéder l'action des gouvernants, et non l'inverse. C'est la logique du *bottom-up*. Il existe d'autres manières de penser la ville et l'écologie, en dehors de celle des cabinets professionnels rétribués par les municipalités pour rendre écologique leur programme d'aménagement de la cité. **Les projets urbains doivent impérativement intégrer l'expertise d'usage, c'est-à-dire l'expertise des habitants**<sup>10</sup>. Telle est la demande qu'Élan - Savigny Environnement adresse aux pouvoirs publics pour qu'elle soit mise en place aujourd'hui afin de mieux vivre en 2030 à Savigny-sur-Orge.

*Sylvie Monniotte-Méridot, présidente.  
Le conseil d'administration.*

1. *La vie associative, Dialogue civil*, n°18, mai 2012, p. 11.
2. RIOTTOT Michel, « Quelles limites pour la ville ? », *Liaison Ile-de-France Environnement*, mars 2013, p. 1.
3. MOUCHON Frédéric, « La France trop bétonnée ? », *Le Parisien*, 1<sup>er</sup> juin 2013, p. 14.
4. VANIER Martin, « Scénarios prospectifs : trois faux amis et un enterrement », *Revue Urbanisme*, n°386, septembre-octobre 2012, pp. 65-66.
5. Ministère de l'Égalité des territoires et du Logement, « Réformer l'urbanisme et l'aménagement pour engager la transition écologique des territoires », communiqué de presse du 29 avril 2013, 23 p.
6. Commune de Savigny-sur-Orge, « Plan local d'urbanisme de Savigny-sur-Orge (91). Projet d'aménagement et de développement durable (PADD), février 2013, 16 p. [consultable sur le site de l'association]. Commune de Savigny-sur-Orge, Ordre du jour de la commission de l'urbanisme et de l'environnement du 7 juin 2013.
7. HÉLIARD Alexandre, « Paradis sous terre », *Le Parisien magazine*, 17 mai 2013, pp. 72-74.
8. Colloque « Sociologie des approches critiques du développement et de la ville durables », février 2012. [www.reseaucritiquesdeveloppementdurable.fr]
9. LEBÈGUE Daniel (sous la direction de), « Démocratie et société civile. 20 propositions pour assurer une réelle participation des citoyens et de leurs associations à l'action publique », juin 2013, 57 p. [« Proposition n° 6 : Reconnaître aux associations un droit d'innovation - L'une des missions du secteur associatif est l'innovation sociétale. Sa proximité avec les territoires et sa connaissance des fragilités lui permettent d'expérimenter de nouvelles solutions pour répondre aux besoins encore non pourvus ni par les politiques publiques, ni par le marché. Ces expérimentations sont fondamentales pour trouver de nouvelles solutions aux enjeux de société, notamment pour les plus fragiles d'entre nous. » (p. 38) - Rapport consultable sur le site www.tnova.fr]
10. Colloque « Action environnementale : que peut-on attendre de la concertation ? », ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, mai 2013, 32 p. [www.concertation-environnement.fr]

# Compte rendu de l'assemblée générale du 30 mars 2013 et évolution des dossiers

Nombre d'adhérents ayant acquitté la cotisation 2012 : 233 familles - Adhérents présents : 44 - Pouvoirs : 94 - Total des présents et des représentés : 138. Le quorum statutaire étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

Le bureau de l'assemblée générale est constitué comme suit : Sylvie MONNIOTTE-MÉRIGOT, présidente, Dominique CATÉRINI et Jean-Marie CORBIN, secrétaires.

L'association paroissiale est remerciée pour avoir accordé la location de la salle dans laquelle l'assemblée générale peut se tenir. Toutefois, il faudra trouver une autre salle pour l'année 2014, peut-être à la communauté d'agglomération Les Portes de l'Essonne (CALPE).

Les statuts, consultables sur le site internet de l'association, sont formels. Élan - Savigny

Environnement est une association apolitique, s'occupant essentiellement du cadre de vie des Saviniens et de questions environnementales. Le droit d'association est une liberté fondamentale de notre démocratie. Les actions citoyennes conduites par notre association et par ses membres sont autant de soins apportés à la démocratie. Nos actions sont des expérimentations pour l'amélioration durable du « vivre ensemble » à Savigny-sur-Orge et dans les environs.

Les remerciements suivants s'adressent aux personnalités présentes aux côtés des adhérents aujourd'hui parce qu'elles sont concernées autant que nous par notre environnement, notamment Mme. Éva SAS, députée, et M. Henrique PINTO, maire adjoint de Morangis et vice-président de la CALPE. Ils sont des interlocuteurs réguliers de l'association.

## RAPPORT MORAL ET ACTIVITÉ de l'AG 2012 à l'AG 2013

### ÉLAN - SAVIGNY ENVIRONNEMENT

Association de défense du cadre de vie et de l'environnement de Savigny-sur-Orge, agréée au titre du code de l'environnement, apolitique, indépendante, **Élan - Savigny Environnement est spécialisée notamment dans la douzaine de domaines environnementaux définis par les codes de l'urbanisme, de l'environnement et des collectivités territoriales.**

*Les cinq principales missions environnementales concernent :*

- le cadre de vie des citoyens,
- les nuisances, les pollutions, les risques de toute nature inhérents au territoire et provoqués par les activités humaines,
- les ressources naturelles,
- le patrimoine naturel et historique,
- les paysages et sites.

*Les principales actions sont :*

- de relayer vers les élus et les institutionnels les préoccupations de nos adhérents sur leur cadre de vie,

- d'agir pour le respect de l'environnement et le maintien d'une qualité de vie,
- de contribuer à rompre l'isolement de notre ville,
- de faire de la veille informative,
- d'encourager la meilleure concertation possible selon les critères de la convention d'Aarhus.

*Le conseil d'administration (CA) est composé de :*

- 16 membres élus, lanceurs d'alerte, pour un fichier réactualisé de 350 familles sentinelles élanziennes ; ce sont 16 interlocuteurs d'institutions, d'organismes, de ministères, de collectivités territoriales, d'élus, d'associations environnementales,
- 6 commissions : rédaction, internet, PLU, circulations douces, TTME-RER, nuisances aériennes,
- 4 représentations : auprès de la mairie de Savigny-sur-Orge, du SIVOA, de la FCDE, d'ENE.

### **Le CA fonctionne avec :**

- un bureau : présidence, secrétariat, trésorerie qui se considèrent comme une courroie de transmission, un modérateur, un fédérateur,
- un bureau élargi : bureau + 2 administrateurs afin de prendre les décisions les plus urgentes,
- deux principes : la souveraineté du conseil et le consensus.

### **Conseil d'administration 2012-2013**

#### **Le bureau élu en mars 2012**

Présidente : Sylvie MONNIOTTE-MÉRIGOT

Secrétaire : Dominique CATÉRINI

Trésorier : Jean-Marie CORBIN

#### **Les membres du bureau élargi**

Évelyne BOURNER, ancienne présidente

Jacques LAGRANGE

#### **Les administrateurs**

Françoise ABOUSSIOUD-CORBIÈRES,

Michel BRECHKOFF, Valérie DERMAUX,

Françoise GIRAUD, Étienne LAMBERT,

Michel MARCHON, Évelyne MORIN, Maryvonne

NOËL, Marie-Christine TOBAR, Jean-Pierre

VILLECHANGE

### **Activité du conseil d'administration en 2012-2013**

- 9 réunions du conseil d'administration (CA).
- 12 réunions de commission interne au CA.
- 12 réunions interassociatives sur le TTME et le SDRIF.
- 27 représentations de l'association à diverses manifestations (assemblées générales, meetings, vœux...).
- 19 participations à des entretiens et des réunions, notamment avec la députée, le conseil général de l'Essonne, des élus locaux, la mairie de Savigny-sur-Orge, le STIF, les syndicats intercommunaux, les commissaires enquêteurs sur le projet de TTME...
- 40 participations à des colloques, des conférences, des congrès, des forums, des séminaires, des journées techniques, des groupes de travail, des commissions, des conseils municipaux, des réunions publiques d'information...

### **Production**

- 250 lettres envoyées : sur les différents dossiers tels que l'avenue Jean-Allemane, les convois de déchets nucléaires sur le ligne du RER-C, les élections législatives / rencontre des candidats de la 7<sup>e</sup> circonscription de l'Essonne (10 lettres ou courriels en collectif associatif - 3R et T8), les nuisances aériennes / Orly, le Plan local d'urbanisme (PLU), le Terrain « Cantoni », le Tram Train Massy Évry (TTME) / RER-C

(2 lettres en collectif associatif), le fonctionnement de l'association, les relations avec les institutionnels.

- *PLU : Avis « exposition concertation »* : 29 novembre 2012 - 7 janvier 2013, 2 pages, courrier posté le 4 janvier 2013, environ 35 heures de travail (contribution volontaire des administrateurs).

- *Article pour Liaison* : mensuel de la fédération Ile-de-France Environnement (parution mars 2013), sur la suppression du RER-C8 (Juvisy - Versailles Chantiers), en collaboration avec l'association Tangentielle 8 (T8), environ 10 heures de travail (contribution volontaire des administrateurs).

- *Tram-Train Massy-Évry, enquête publique* :

a) Lettre du 8 janvier 2013, remise à la commissaire enquêtrice, 3 pages, environ 10 heures de travail (contribution volontaire des administrateurs).

b) Dossier de 45 pages (13 pages d'étude + 21 annexes), ISBN 979-10-91106-01-6 - dépôt légal janvier 2013, envoyé au président de la commission d'enquête, avec copie à différentes personnalités impliquées dans le TTME, environ 250 heures de travail (contribution volontaire des administrateurs).

c) Lettre-Pétition, 2 pages, accompagnées de 196 signatures, envoyée au président de la commission d'enquête, environ 30 heures de travail (contribution volontaire des administrateurs).

- *Nouveau site internet* : [www.elan-savigny-environnement.org](http://www.elan-savigny-environnement.org), élaboration du nouveau site entre août et décembre 2012, environ 300 heures de travail, (contribution volontaire du webmaster-créateur et de la présidente), mise en ligne du nouveau site en janvier 2013, mise à jour hebdomadaire (50 heures cumulées entre janvier et mars 2013).

- *Lettres d'informations numériques (newsletters)* : 7 lettres envoyées par courriel, environ 8 heures de travail par lettre (création et envoi - contribution volontaire des administrateurs), liste de diffusion anonyme => 150 destinataires qui ont bien voulu donner à l'association leur courriel.

- *Gestion numérique des adhérents* : création d'un logiciel adhérents, comptabilité et diffusion des lettres d'information numériques (contribution volontaire du trésorier).

- *Compte-rendu AG 2012, convocation et tract AG 2013* : 350 exemplaires envoyés et tirage de 1 500 tracts, environ 140 heures de travail (contribution volontaire des administrateurs).

- Plus de 2 700 courriels et des centaines de conversations téléphoniques entre les administrateurs ou avec les interlocuteurs institutionnels privés ou publics de l'association.

### ***Le Plan local d'urbanisme (PLU)***

***Les 5 phases dans lesquelles la concertation doit être au cœur de la préoccupation de la municipalité sont :***

1. le diagnostic (rapport de présentation),
2. le Plan d'aménagement et de développement durable (PADD),
3. le règlement du PADD et le zonage (documents graphiques),
4. l'enquête publique,
5. l'approbation du PLU en conseil municipal.

***L'association apporte son expertise citoyenne.*** Elle s'est manifestée à travers :

- nos demandes d'être associé étroitement aux étapes du PLU, réitérées plusieurs fois,
- nos souhaits de voir établie une concertation plus large, un réel dialogue environnemental entre élus et les représentants associatifs des Saviniens, et comme cela se produit dans une commune « normale »,
- la contribution au diagnostic (mémoire de 39 pages, publié en février 2012)
- l'avis exprimé lors de « l'exposition - concertation » du 29 novembre 2012 - 7 janvier 2013.

***Des points faibles ont été relevés dans « l'exposition - concertation » concluant la première phase du PLU.***

Un véritable travail de communication et de discussion avec les tous les acteurs de la vie savinienne n'a pas été réalisé.

Cinq enjeux politiques du PADD ont été énoncés sur un panneau, avec de fortes ambiguïtés. Trois exemples :

- a) « *le développement d'une offre de logement dans le secteur gare* » est en opposition avec la préservation « *des abords du château* ». Il n'est fait aucune mention d'une possible requalification douce des quartiers le nécessitant.
- b) la « *mutation du secteur des Rossays sous forme de maisons de ville* » a été expliquée oralement par le passage du TTME.
- c) la « *restructuration urbaine de Grand-Vaux* » semble commencée puisque il est indiqué qu'il faut « *poursuivre son ouverture au reste de la ville* ». Parallèlement, le secteur est dit enclavé.

***Une volonté apparente de massifier l'habitat dans des quartiers déjà surchargés, subissant des nuisances répétitives.*** L'application de la loi SRU ne doit pas devenir la justification systématique de tout programme immobilier. Deux exemples :

a) à l'angle de la rue de la Martinière et du passage Séverine, l'immeuble ne contient apparemment pas de logement social. Une vingtaine de logements sont prévus, mais *quid* des véhicules ne pouvant stationner dans le parking de cette résidence ? *Quid* des infrastructures routières dans un quartier déjà très encombré en période scolaire ? *Quid* des équipements économiques et publics ? *Quid* de l'environnement urbain (trottoirs...) ?

b) même problématique pour le programme immobilier rue des Rossays. Un des plus anciens cafés de Savigny-sur-Orge (mi-XIX<sup>e</sup> siècle) a disparu au profit de la construction d'un « immeuble collectif ». Qu'en est-il du patrimoine historique de notre commune ?

*Quid* des véritables prescriptions architecturales ne défigurant pas nos quartiers ? *Quid* du souhait des Saviniens de ne plus densifier la commune mais d'améliorer la vie des quartiers ?

***Le Plan d'aménagement et de développement durable (PADD) n'a été l'objet d'aucune concertation.***

Il a été présenté aux personnes publiques associées en février et débattu en conseil municipal le 28 février 2013. Cinq axes ont été retenus :

1. valoriser l'identité de la ville à proximité de grands pôles urbains et économiques,
2. répondre aux besoins dans le domaine de l'habitat et du cadre de vie,
3. conforter l'activité économique de la ville,
4. favoriser une mobilité durable et maîtriser les besoins de déplacement,
5. préserver l'environnement et ses ressources.

***Prochaine étape : le règlement du PADD et le zonage.***

On s'oriente vers une approbation du PLU en 2014. Il est impératif de maintenir la vigilance et de continuer à réclamer une véritable concertation sur un sujet qui appartient à tous les Saviniens.

\*\*\*\*\*

#### **Informations depuis l'AG :**

**L'association a été conviée à une réunion de présentation du PADD le 12 avril 2013.** Une présentation vidéo du projet réalisé par le cabinet CODRA, destinée aux organismes légalement concernés, a été commentée. La comparaison avec l'étude que l'association a réalisée en est concomitante.

Sont relatés ci-dessous un certain nombre de points de discussion parmi les plus marquants de l'entretien.

*Densification et rénovation autour du pôle gare.* Faut-il démolir et faire du neuf, ou, rénover en modernisant le bâti existant pour garder au quartier son cachet de village d'Île-de-France ? La discussion n'a pas permis de trancher mais

toutes les personnes présentes sont d'accord, contre un bétonnage massif et pour conserver l'aspect patrimonial de l'architecture. {Questions « off ». Pourquoi la municipalité délivre-t-elle des permis de démolir des bâtis anciens et caractéristiques de l'architecture locale pour construire des collectifs ? En procédant ainsi, pourquoi fait-elle croire en même temps à une valorisation « *des caractères marquant l'identité de Savigny-sur-Orge* » (sic) ? Quant au périmètre de protection de 500 mètres autour du (et pas des) monument classé, il n'est à l'heure actuelle pas respecté !}

*Habitat social et loi SRU.* La commune manque cruellement de foncier. Il n'y a guère que les terrains de la Ferme de Champagne qui appartiennent à l'État. Or, lorsqu'un promoteur monte un projet immobilier, il doit réserver un pourcentage de logements à l'habitat social – moins rentable – ce qui freine les projets de constructions. {Question « off ». Pourquoi la municipalité délivre-t-elle des permis de construire à des programmes ayant moins de 15 % de logements sociaux ? Pourquoi ne pas inciter le minimum de 25 % de logements sociaux dans tous les programmes immobiliers ? Certains en sont totalement dépourvus ! Le PADD ouvre une porte sur le lotissement mixte (logements + activités commerciales) de la ZAC des Gâtines, quel sera le point d'équilibre ?}

*Rénovation urbaine de Grand-Vaux.* Sujet complexe. Pour la partie HLM, il y a un seul bailleur social donc un seul interlocuteur. C'est un avantage. Mais, le quartier est hétérogène puisqu'il y a des copropriétés. {Questions « off ». Pourquoi le PADD n'est-il pas plus ambitieux pour ce quartier ? Pourquoi la municipalité persiste-elle dans la voie du renouvellement urbain autour de la réalisation d'une station de TTME ? Pourquoi bétonner avec la construction d'un skate-park au lieu de protéger les espaces verts urbains ?}

*Modification du coefficient d'occupation du sol (COS) chemin des Franchises.* Ce n'est pas pour le tram-train qu'une modification est envisagée dans le PADD, mais parce que cette petite zone possède un taux de 0,20, unique à Savigny puisque le reste du territoire est de 0,30 ou 0,40 selon les quartiers. Cela permettrait la construction de maison en fond de parcelle. {Questions « off ». Proche du parc du Séminaire, cette zone verdoyante est-elle donc vouée au bétonnage pour les beaux yeux des propriétaires ? Ne serait-ce pas plutôt pour inciter des promoteurs à construire et ainsi

augmenter les chances d'un passage d'une station conditionnée à une station réelle à l'entrée du parc ?}

*Gare routière passage Séverine.* Le projet est interrompu en raison d'un litige avec le STIF « qui ne veut pas payer » (sic).

*Circulations douces et valorisation de la Vanne.* Il faudrait créer une commission tripartite conseil général, commune, Eaux de Paris pour qu'un projet puisse aboutir. {Question « off ». Il en existe une à Viry-Châtillon, pourquoi pas à Savigny ?}

*Circulation et stationnement.* La demande de vitesse limitée à 30 km/h sur le territoire communal est rejetée. La sécurité des personnes est donc rejetée, le « tout voiture » privilégié. Le PADD veut « *assurer les meilleures conditions possibles de stationnement automobile résidentiel en dehors de l'espace public.* » {Question « off ». *Quid* du stationnement des usagers des transports en commun habitant ou n'habitant pas la commune ? *Quid* des « squatteurs à la journée » des zones bleues non verbalisés ou si peu ? Le PADD ne devance pas la future loi Duflot qui veut limiter les obligations réglementaires de stationnement, notamment lorsque les projets immobiliers seront réalisés à proximité de transports collectifs. Le stationnement anarchique a encore de beaux jours devant lui... Il faudra que les Saviniens apprennent à se passer de leur automobile pour leurs petits parcours. Le Savigny de demain doit être intermodal en associant au maximum transports en commun et circulations douces, mais cela le PADD ne le dit pas !}

La vision de l'avenir de notre ville est à courte vue. **Ce PADD manque incontestablement d'inspiration.**

**Future loi Duflot.** Le projet de loi urbanisme-logement Duflot sera présenté en conseil des ministres cet été. Les municipalités sont appelées par cette loi à faciliter la transformation des bureaux en logements, à limiter les contraintes en matière de stationnement, favoriser la surélévation des immeubles, permettre la densification des quartiers pavillonnaires en supprimant le COS et la taille minimale des terrains. Les décideurs du SDRIF, eux, les convient à mobiliser leur potentiel d'urbanisation et de densification dans leur secteur « gare », et ce sur l'ensemble du réseau francilien. Dans un rayon de 500 mètres, elles auront la possibilité d'augmenter la population d'au moins 15 %.

## ***Le Tram-Train Massy Évry (TTME)***

Le STIF prévoit à Savigny-sur-Orge l'éventualité d'une station conditionnée à un trafic supérieur de 100 montants/descendants à l'heure de pointe lorsque le TTME sera en circulation. En février 2012, le STIF a présenté aux associations Élan - Savigny Environnement et 3R l'insertion du TTME sur le territoire communal. En avril 2012, le Schéma de principe d'enquête a été approuvé en conseil du STIF. En juillet 2012,

l'association a participé à une réunion du STIF relative aux circulations douces en partenariat avec l'association 3R.

***Principaux points soulevés par l'association lors de l'enquête publique (7 janvier - 11 février 2013)***

○ Aucune véritable station n'est prévue sur notre ville, notamment à Grand-Vaux.

- Le désenclavement d'une cité de banlieue est délaissé au profit du renforcement de l'offre de transport d'une petite ville qui possèdera à terme 3 gares.
- Une simple liaison piétonne est offerte aux habitants de Grand-Vaux. C'est un point de départ appréciable et un progrès par rapport à l'existant, mais ce n'est pas digne d'un Plan espoir banlieues.
- Aucune restructuration du réseau bus n'est mentionnée pour Grand-Vaux. Les arrivées du Tramway n°7 (T7) et du TTME offrent cependant l'opportunité de restructurer les lignes et de renégocier avec les transporteurs. L'étude reste à mener.
- Si elle voit le jour, la station optionnelle, en limite du parc du Séminaire, sera source de nuisances tant environnementales (site classé) que sociétales.
- La configuration de la partie pavillonnaire du quartier des Rossays empêche toute possibilité de trafic intense de rabattement et de stationnement sans d'importantes expropriations.

- A terme, il est prévisible qu'aucune station ne voit le jour à Savigny-sur-Orge, là où le dossier d'enquête d'utilité publique (DEUP) la prévoit.
- Les aménagements doux depuis la station de Morsang-sur-Orge vers les lycées saviniens ne sont pas explicites dans le DEUP.
- Le TTME supprime le barreau ferroviaire, de banlieue à banlieue, Juvisy-sur-Orge - Versailles-Chantiers.
- Pas d'embarquement pour les vélos prévu à bord des rames du TTME.

### **Conclusion**

L'association ne conteste pas l'intérêt du projet dans son ensemble. A l'exception du volet « cheminements piétonniers » à Grand-Vaux, il ne présente que des inconvénients pour les usagers Saviniens. Il représente une régression dans l'offre de transport. De nombreuses questions restent sans réponse. Des études post-enquête doivent être diligentées. L'association émet un avis défavorable au projet soumis à enquête publique.

\*\*\*\*\*

### **Information depuis l'AG :**

La commission d'enquête publique a rendu son rapport en avril 2013, consultable sur le site internet de l'association. Le verdict est sans appel : **la commission est favorable au projet de tram-train entre Massy et Évry (TTME)**. Dans l'ensemble, elle approuve ce qui a été soumis à l'enquête publique. Si Champlan a réussi à convaincre les commissaires enquêteurs de l'utilité d'implanter une station sur son territoire, Savigny-sur-Orge n'a plus que les yeux pour pleurer.

**N'ayons aucun regret.** Durant plusieurs décennies alors que la municipalité de l'époque ne croyait pas en la réalisation du projet, l'association a suivi le dossier de la tangentielle ferrée sud, réduite en 2008 à un tram-train entre Massy et Évry. Avec nos partenaires, Tangentielle8 et Riverains Rue des Rossays (3R), nous avons combattu pour le maintien de la ligne du RER-C8 Juvisy-Versailles, pour un tracé moins pénalisant pour les riverains, pour un véritable désenclavement du quartier de Grand-Vaux. Début 2008, la municipalité a fait appel aux associations pour travailler de concert à un projet moins pénalisant pour les Saviniens, à une meilleure desserte de notre ville.

Nos convictions demeurent intactes. **Ce projet est très coûteux et très préjudiciable à Savigny-sur-Orge.** Hélas, il est désormais vain de s'obstiner contre. En tant qu'association, et à notre niveau, nous avons fait tout ce qu'il était possible et légal de faire. Avec l'aide d'autres associations, **certaines de nos revendications ont été retenues dans les recommandations** : les aménagements nécessaires pour faciliter l'accès des habitants de Grand-Vaux aux stations de Petit-Vaux et d'Épinay-sur-Orge, l'aménagement des liaisons douces entre la station de Morsang-sur-Orge et les deux lycées saviniens, l'emport des vélos dans le tram-train. **Il nous reste maintenant à être vigilants dans son exécution**

(travaux, respect environnemental, désenclavement de Grand-Vaux, circulations douces, restructuration du réseau bus, surveillance de la fréquentation...). Même si la station n'a pas été obtenue, nous avons été des interlocuteurs respectés du STIF. Nous espérons que le dialogue se poursuivra pour les futurs aménagements.

A noter : **le STIF a validé la prolongation jusqu'à Versailles.** La concertation se déroulera du 1<sup>er</sup> juin au 7 juillet 2013. La réunion publique de clôture aura lieu le mercredi 3 juillet, à 20h, à l'école Louis-Moreau de Massy.

**Corollaire du TTME, la restructuration du réseau bus.** En mai 2013, Madame la Députée a convié l'association à participer à une réunion avec la RATP afin de faire le point sur la desserte des Prés-Saint-Martin et de Grand-Vaux. Il ressort que le quartier de Grand-Vaux est desservi par 2 lignes (385 la semaine, et, 499 les dimanches et jours fériés). A la demande de Madame la Députée, un renforcement de l'offre sera analysé, notamment dans le cadre de l'arrivée du TTME. Pour les Prés-Saint-Martin, le dossier a été rouvert mais il n'y a aucune avancée côté STIF. Le prolongement de la ligne 492 (gare de Savigny – Chilly-Mazarin) en direction de ce quartier est étudié, mais l'arbitrage du STIF est nécessaire. Des aménagements de l'actuelle gare routière sont indispensables et du ressort de la municipalité, *idem* rue Chateaubriand. L'éventuel déplacement de la gare routière n'a pas été envisagé avec la RATP. Enfin, un accord doit être trouvé avec le bailleur social des Prés-Saint-Martin pour un arrêt de bus. {Questions « off » : pourquoi la municipalité affirme-t-elle régulièrement que les Prés-Saint-Martin seront desservis avant la fin de l'année ? Pourquoi ne pas procéder aux mêmes démarches avec le délégataire de service public Daniel Meyer (cars DM) ?}.

## ***Les transports en commun ferroviaires***

### ***La suppression du RER-C8, Juvisy-Versailles***

Elle a fait l'objet d'un volet de l'avis sur le projet de TTME. Au moment de l'enquête publique, deux ruptures de charge sont proposées aux usagers Saviniens ce qui se traduit par une pénalisation en temps, en trajet et en stress.

Pour l'association et ses partenaires, il est possible de conserver une desserte directe Juvisy-Versailles et de faire cohabiter le TTME avec la ligne C8, en l'associant par exemple à un bus à haut niveau de service comme le TZen.

### ***Le RER-C***

Les 7 branches de la ligne du RER-C parcourent 187 km. Sa structure est fragile. Ses infrastructures sont

vieillissantes et souvent inadaptées. Or, avec 550 000 voyageurs/jour, le trafic est en pleine croissance (plus de 2% an). La fréquence des trains est identique depuis 1988. Le parc matériel est inchangé depuis 2003. La dernière acquisition de matériels neufs date de 2001 ! L'avenir n'est pas très optimiste.

De nouveaux arrêts ont été programmés sur la section Choisy-Paris de la ligne du RER-C8 en 2014. La misère est partagée... avec une perte de temps annuelle équivalente à 15 jours de travail.

*Des questions sont posées sur le devenir du RER-C8, sur les nouveaux arrêts sur la ligne RER-C8 alors qu'elle sera supprimée.*

\*\*\*\*\*

### **Information depuis l'AG :**

Nous continuerons à **soutenir Tangentielle8** dans sa volonté - et son objet associatif - de ne pas voir la ligne du RER-C8 sacrifiée.

**Rénovation de la « pieuvre », le RER-C.** A partir de 2016, le nœud ferroviaire du site RFF de Brétigny-sur-Orge connaîtra

d'important travaux afin d'améliorer la régularité du RER-C, d'augmenter la fréquence des trains s'arrêtant notamment en gare d'Epinay, et ce probablement en vue de la mise en service du TTME puisque les missions supprimées de la branche du RER-C8 doivent être réorientées vers Brétigny. La fin de travaux est prévue pour 2020.

## ***Les nuisances aériennes et Orly***

### ***Projet « allongement du couvre-feu », octobre 2012***

L'association était aux côtés de l'AVEVY dans son combat pour l'allongement du couvre-feu. Leur étude menée pendant 2 ans confirme une hypothèse initiale : entre 6h et 6h30, 23h et 23h30, seuls 6 mouvements aériens en moyenne sont effectués sur une moyenne de 680 par jour (moins de 1%). Instaurer un couvre-feu de 23h à 6h30 représente un gain environnemental majeur pour les populations survolées (bruit et pollution atmosphérique) qui, cependant, ne bénéficieront toujours pas du minimum recommandé par l'Organisation Mondiale de la Santé (8 h). Cette étude, dont les autorités de tutelle ont connaissance, ne rencontre que peu de réserves au plan technique. La Direction générale de l'aviation civile (DGAC), toujours réticente à une quelconque évolution, a fait comprendre que la décision, au final, appartenait à l'État.

### ***Rénovation de l'aéroport de Paris-Orly, conférence presse d'octobre 2012***

Le 17 octobre 2012, les administrateurs ont participé à la manifestation contre le projet de rénovation de l'aéroport, aux côtés d'autres associations de riverains et d'élus non saviniens. Ce même jour, le PDG d'Aéroports de Paris (ADP) dévoilait le gigantesque chantier d'aménagement de la plate-forme : nouvelle

salle d'embarquement internationale, bâtiment de jonction entre les deux terminaux actuels, soit 450 millions € d'investissement, sans parler de la construction d'une gare TGV et du prolongement jusqu'à Orly de la ligne de métro n° 14. ***Les créneaux horaires étant saturés, la crainte de voir une dérégulation et l'utilisation de la piste 2 est forte.*** Il nous reste trois ans pour agir de concert avec nos homologues associatifs et ne pas accepter ce qui se prépare.

***Les nuisances liées à l'utilisation de la piste 2. Survol de Savigny-sur-Orge le 4 février 2013.*** Ce jour-là, entre 18h30 et 20h00, la piste 02-20 nord-sud - communément appelée « piste 2 » - a été mise en service à l'atterrissage par des mesures exceptionnelles de sécurité prises pour la visite du vice-président américain à Paris (indisponibilité de la piste principale pour les hélicoptères de la visite officielle). Bien que les autorités aéroportuaires rassurent régulièrement les riverains quant à l'usage exceptionnel de la piste 2 en tant que « piste de secours », il n'en reste pas moins que cela représente une menace certaine pour notre environnement et notre cadre de vie.



## **Commission consultative d'Environnement (CCE) de Paris-Orly**

Trois administrateurs de l'association y siègent : un titulaire au titre de l'UFCNA, deux suppléants au titre de l'association OYE349 et de la fédération ENE.

### **Conclusion**

Sans revenir sur les années 1980 et 1990 qui ont vu les grandes manifestations de riverains contre les nuisances aériennes d'Orly, les habitants de Savigny-sur-Orge

doivent rester très vigilants et s'opposer à tout déplafonnement des mouvements de l'aéroport qui pourrait entraîner un usage régulier de la piste 2, une menace pour notre ville et pour le cadre de vie de ses habitants.

Par ailleurs, il faut conserver une vigilance accrue pour le maintien des deux autres « verrous » qui protègent les riverains : le plafonnement à 250 000 créneaux, le respect du couvre-feu.

\*\*\*\*\*

### **Information depuis l'AG :**

**Vous avez sans doute repéré un « bel oiseau » dans le ciel Savinien au début du printemps**, mais vous ne saviez pas trop d'où il venait, où il allait, qui il était. L'association également, car les enregistrements radars étaient muets, et les seuls enregistrements « VITRAIL » que nous pouvions obtenir de la DGAC ne concernaient que les vols commerciaux. En fait, il s'agissait d'un avion restauré, d'un **DC3** plus précisément appartenant à l'association France DC3. L'aéronef est stationné dans un hangar attenant à l'aéroport d'Orly. Il lui arrive à la belle saison de faire plusieurs sorties, en décollant ou en atterrissant toujours depuis la piste 2 survolant ainsi notre ciel.

Pourquoi la piste n°2 ? L'usage par un DC3 des autres pistes commerciales pose plusieurs problèmes à ADP : le DC3 ne

dispose pas de l'instrumentation de bord pour accomplir un atterrissage ou un décollage aux instruments, il risque de se faire rattraper au décollage par les aéronefs suivants, il risque d'être déstabilisé par les turbulences de l'air laissées par le sillage des aéronefs précédents. Les deux derniers cas trouvent leurs solutions en espaçant convenablement les intervalles entre le DC3 et les autres aéronefs commerciaux mais c'est toujours autant de temps perdu pour l'exploitation de l'aéroport. ADP ne consentira jamais à un tel sacrifice.

**Les avancées d'AVEVY.** Suite à une rencontre du directeur de la DGAC, l'association a obtenu la tenue prochaine de 3 réunions thématiques générales avec la DGAC sur les déviations de trajectoires, l'analyse du plaidoyer pour l'allongement du couvre-feu, le périmètre de gêne sonore actuellement en révision.

## ***Nouveau site internet : [www.elan-savigny-environnement.org](http://www.elan-savigny-environnement.org)***

Depuis janvier 2013, l'association possède un nouveau site internet. Plus clair, il contient à ce jour plus de 200 articles. Les rubriques les plus consultées sont celles de

l'Agenda (mensuel, actualisé en temps réel), du PLU et du TTME.

Sa fréquentation tourne autour de 370 visiteurs par mois.

## ***Autres dossiers***

### ***1. Terrain « Cantoni »***

- En 2010, un permis de construire a été délivré pour un ensemble de logements pavillonnaires et verticaux dont des logements sociaux. Or, ce terrain pollué avec des substances mutagènes et cancérogènes (HAP) est recensé par le ministère de l'Écologie comme nécessitant une action des pouvoirs publics à titre préventif ou curatif !

- Début 2012, le terrain étant toujours à l'abandon, l'association a adressé des lettres à l'EPFIF et à différentes autorités. Les réponses renvoient dos à dos la mairie, le propriétaire du terrain, le futur bailleur social, la société de construction.

- En mars 2013, les bâtiments sont enfin démolis. La phase de dépollution du terrain est inquiétante car elle n'est prévue que sur une profondeur de 30 cm pour un coût de 600 000 € !

### ***2. Promenade de l'Orge***

- L'association demande un fléchage sur Savigny vers les points d'accès à la promenade (mairie, CALPE, SIVOA).

- La discontinuité de la promenade est sise sur 280 m à proximité du terrain « Cantoni » et 170 m dans le secteur Kennedy. D'une façon générale, le dossier pour faire disparaître cette discontinuité avance. Il semblerait qu'une solution soit trouvée côté Morsang-sur-Orge, en partenariat avec le SIVOA.

*Des questions sont posées sur l'Orge, le problème des arbres malades abattus et l'entretien de la rivière.*

### ***3. Plan de circulation et rue de la Montagne-Pavée***

- Automne 2012 : la municipalité veut « Imaginer un nouveau plan de circulation ». Le but, fort louable au demeurant : améliorer la circulation difficile dans le quartier de la gare. Une solution est trouvée : remettre un

des rares axes nord-sud de Savigny, la rue de la Montagne-Pavée, en double sens. Or cette voie pentue est très étroite et dangereuse. Les riverains, soutenus par l'association, avaient obtenu en 2007 la mise en sens unique à la descente et des aménagements.

- La nouvelle mobilisation des riverains et de l'association aboutit à une mise en double sens de l'avenue des Belles-Fontaines comprise entre le boulevard de l'Orge et la rue de la Vanne afin de faciliter la remontée sur le Plateau. Si cet essai est concluant, il sera pérennisé.

- Ce problème n'est qu'une partie d'un tout. Sa résolution doit s'inscrire dans une étude globale de la circulation à Savigny-sur-Orge en corrélation avec les communes voisines.

#### 4. Circulations douces

- L'association participe au collectif « Vallée de l'Orge non stop ». Une pétition a été lancée à l'automne 2012. Elle a été remise au SIVOA. Des rencontres avec les élus sont organisées afin de faire progresser le dossier de la continuité de la promenade de l'Orge sur son ensemble.

- Côté cyclo-circulation. Le problème a été évoqué pour le TTME. L'association soulève aussi le non-sens tarifaire du parking de la gare, gratuit pour les

automobilistes Saviniens qui en font la demande, mais pas pour les deux-roues. Dans le diagnostic « PLU » de l'association, l'association a formulé des propositions relatives aux pistes cyclables. Le sujet n'est à ce jour pas évoqué dans les documents proposés au public, excepté de façon peu claire pour l'Aqueduc de la Vanne.

- Plan d'Accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE). Où en est la commune ? La CALPE ?

- En janvier 2013, la commune a intégré la communauté d'agglomération Les Portes de l'Essonne (CALPE) qui s'est dotée d'un Schéma des circulations douces (SCD). Il est donc nécessaire de mettre en relation ce SCD et le territoire de Savigny-sur-Orge.

#### 5. Divers

- Une étude sur la *pollution atmosphérique* est en cours.

- *Avenue Jean-Allemane*. Le passage des véhicules de plus de 3,5 tonnes s'étant intensifié en dépit de l'arrêté municipal de 2005, le dossier a été relancé en mars 2012. Des panneaux lumineux clignotants interdisant la circulation des poids-lourds ont été installés en mars 2013 aux entrées de l'avenue.

- *Cinéma Excelsior*. Aucune prévision de réouverture.

- *Enquête publique sur le Schéma directeur régional Ile-de-France (SDRIF)*. L'association émettra un avis.

\*\*\*\*\*

#### Information depuis l'AG :

**Cantoni.** Il faut espérer que ce site ne soit pas un site « Kodak » en puissance comme à Sevrans et que la micro-dépollution soit suffisante... Dans certains cas, les dépollueurs ont creusé jusqu'à 5 mètres de profondeur afin de transformer un site « artisanal » en site « résidentiel ». On pourra nous reprocher un jour de ne pas avoir suffisamment alerté les pouvoirs publics s'il s'avère que les 30 cm du site Cantoni étaient insuffisants. Le principe de précaution n'a pas été appliqué. Évidemment, la municipalité ne communique pas sur le sujet.

**Promenade de l'Orge.** Lors d'une réunion avec le Syndicat de l'Orge (SO, nouvelle dénomination du SIVOA), il a été indiqué que des aménagements sont prévus au niveau des jardins partagés des Prés-Saint-Martin. A l'issue de la construction des logements sur le terrain « Cantoni », la berge sera rétrocédée au SO. Le SO doit réaliser un projet de voie piétonne entre les deux lycées. Enfin, côté Morsang, la résidence du Square Jean-Morlay est favorable à la promenade. Reste à convaincre des propriétaires de l'impasse de la Prairie.

**T7 et circulations douces.** Le tramway T7 sera mis en circulation fin 2013 entre Villejuif et le nord d'Athis-Mons. Son prolongement vers la gare de Juvisy-sur-Orge lui donnera un réel intérêt par sa correspondance avec le RER-C et le RER-D. L'enquête publique a eu lieu du 21 mai au 22 juin 2013. Le tracé suit la N7, passe en souterrain sous le parc de la mairie de Juvisy, puis en voirie banalisée jusqu'à la gare. L'association a émis un avis sur les problèmes de circulations

douces et d'accessibilité, en lien avec le SCD de la CALPE. S'agissant des aménagements cyclables, le projet exclut la possibilité d'en mettre un sur la N7. Ce n'est pas acceptable. Les stations sont disposées face à face. Il serait plus judicieux de les mettre de façon décalée à l'aval des carrefours, comme le recommande le CERTU, afin d'éviter les rétrécissements de trottoirs au droit des stations et d'améliorer la sécurité des piétons.

**Avenue Jean-Allemane.** Depuis l'installation des panneaux clignotants aux entrées de cette voie de circulation faisant la jonction entre le boulevard Aristide-Briand/A6 et la zone industrielle de Morangis, les poids-lourds empruntent maintenant l'avenue de l'Armée-Leclerc. Or, des chicanes et ralentisseurs ont été installés au printemps. Cela crée une perturbation et de nouvelles nuisances. Le Comité intercommunal pour l'environnement (CIPE) Morangis - Paray-Vieille-Poste est prêt à s'associer avec Élan - Savigny Environnement afin de mener une étude sur un plan de circulation global sur le territoire de la CALPE.

**SDRIF 2030.** L'association a déposé un avis défavorable le 14 mai 2013, comme de très nombreuses associations environnementales. Le SDRIF est un document d'aménagement et d'urbanisme qui donne un cadre à l'organisation de l'espace francilien. Il détermine ainsi la « destination générale des différentes parties du territoire, les moyens de protection et de mise en valeur de l'environnement, la localisation des grandes infrastructures de transport et des grands équipements... la localisation préférentielle des extensions urbaines, ainsi que des activités

industrielles, artisanales, agricoles, forestières et touristiques». Le SDRIF identifie les enjeux régionaux et les réponses. Le SDRIF impose des orientations et laisse aux collectivités territoriales, au travers de leurs documents d'urbanisme locaux (PLU), la responsabilité de la traduction de ces grandes orientations au niveau local.

Préambule de l'avis: «Élan - Savigny Environnement ne partage pas le point de vue de la Région et de l'État sur la nécessité qu'il y aurait à développer à marche forcée l'Île-de-France au motif allégué de lui maintenir son rang de ville-monde. Le Grand Paris est censé permettre à la capitale de s'inscrire dans la compétition entre les principales villes du

monde, mais il doit également se traduire à l'échelle locale par une amélioration de la vie des habitants. Avec 12 millions de Franciliens, la région constitue un marché de consommation et un bassin d'emploi sans équivalent en France. Renforcer la macrocéphalie parisienne sur le territoire français représente un danger pour ceux qui y vivent au quotidien. Poursuivre à tout prix la métropolisation de l'Île-de-France risque d'aggraver encore davantage les conditions de vie des Franciliens, alors même que – comme le démontrent de nombreuses études – l'attractivité des métropoles internationales tient, pour une large part, à leur qualité de vie.»

**L'assemblée générale de l'association Élan - Savigny Environnement, réunie le 30 mars 2013, a entendu et approuvé à l'unanimité le « Rapport moral et d'activité de l'AG 2012 à l'AG 2013 ».**

## RAPPORT FINANCIER 2012

SOLDE CRÉDITEUR AU 31 DÉCEMBRE 2011		17 691,01
<b>DÉPENSES ANNÉE 2012</b>		<b>- 5 144,04</b>
Abonnements	46,00	
Adhésion à d'autres associations	607,30	
Affranchissements – La Poste	1 456,78	
Assurance MACIF	82,60	
Divers	268,03	
Documentation	146,00	
Déplacements	12,52	
Fournitures de bureau	357,07	
Frais bancaires	41,45	
Location de salle	120,00	
Reprographie	1 963,96	
Télécom	42,33	
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>	<b>5 144,04</b>	
<b>RECETTES ANNÉE 2012</b>		<b>+ 2 772,82</b>
Cotisations adhérents	2 434,00	
Autres recettes	24,33	
Intérêts Livret Bleu	314,49	
<b>TOTAL DES RECETTES</b>	<b>2 772,82</b>	
SOLDE CRÉDITEUR AU 31 DÉCEMBRE 2012		15 319,79

**L'assemblée générale de l'association Élan - Savigny Environnement, réunie le 30 mars 2013, a entendu et approuvé à l'unanimité le « Rapport financier 2012 ».**

## COTISATION 2014

Il est proposé de ne pas changer le montant de la cotisation pour 2014, soit 10 €.

**L'assemblée générale de l'association Élan - Savigny Environnement, réunie le 30 mars 2013, a entendu et approuvé à l'unanimité le montant de la « cotisation 2014 ».**

## PERSPECTIVES D' ACTIONS POUR 2013-2014

### **Perspective n°1 = Plan local d'urbanisme de Savigny-sur-Orge**

- ✓ Nous maintiendrons la vigilance sur l'élaboration du PLU.
- ✓ Nous poursuivrons l'information envers nos adhérents (*via les newsletters*) afin de pallier le manque de concertation et de dialogue avec la municipalité et les services.
- ✓ Nous organiserons des visites de quartier, des ateliers ou des conférences.

### **Perspective n°2 = Transport en commun**

- ✓ Notre collaboration avec les associations partenaires sera poursuivie, notamment pour le maintien de la ligne RER-C8.
- ✓ Nous travaillerons avec le STIF sur les rabattements « bus » dans le quartier de Grand-Vaux.
- ✓ Le STIF et le conseil général ont sollicité l'association pour une étude de la restructuration du réseau bus sur le territoire savinien, en liaison avec le TTME et le T7.

### **Perspective n°3 = Inventaire urbanistique et environnemental**

- ✓ Mme. Éva SAS, députée, a proposé d'aider l'association dans le financement d'un projet *via* sa réserve parlementaire. Cette dotation se monte à 50 % des investissements. Un dossier est établi à l'attention du ministère de rattachement du projet. Doivent figurer le budget prévisionnel de l'association intégrant la subvention et le coût total des investissements matériels et bénévoles, ainsi que le budget prévisionnel du projet.

**L'assemblée générale de l'association Élan - Savigny Environnement, réunie le 30 mars 2013, a entendu et approuvé à l'unanimité les « perspectives d'actions 2013-2014 ».**

- ✓ Le projet de l'association est inscrit au budget du ministère de l'Égalité des territoires et du Logement. Il s'agit d'un inventaire urbanistique et environnemental de la commune de Savigny-sur-Orge. Il est réalisé dans le but de créer un *open data* d'un territoire local, Savigny-sur-Orge. Il doit favoriser une meilleure connaissance du patrimoine contemporain du territoire *via* une expertise associative.

*Des questions sont posées sur l'indépendance de l'association si on accepte cette subvention. Mme. Éva SAS intervient afin d'expliquer les raisons de cette dotation, l'absence d'inféodation de l'association vis-à-vis de la députation.*

### **Perspective n°4 = Organisation de groupes de travail**

- ✓ Au sein du CA ; avec les adhérents. Exemple : dans le cadre du PLU et du projet d'inventaire : faire des visites de quartier au rythme d'une par mois.
- ✓ Ces groupes de travail seront définis en CA. Un calendrier sera élaboré.
- ✓ Ces groupes seront ensuite présentés aux adhérents afin qu'ils puissent s'y inscrire.

### **Perspective n°5 = Agrément et labellisation**

- ✓ L'agrément au titre du Code de l'environnement arrive à échéance le 31 décembre 2013. De nouvelles dispositions, drastiques, ont été mises en place pour obtenir son renouvellement. Le dossier sera déposé en avril.
- ✓ Le dossier de labellisation AFNOR est en cours. Une rencontre sera programmée avec le bureau d'études.

## BUDGET PRÉVISIONNEL 2013

SOLDE CRÉDITEUR AU 31 DÉCEMBRE 2012		15 319,79
<b>DÉPENSES ANNÉE 2013</b>		
Abonnements	50,00	
Adhésion à d'autres associations	400,00	
Affranchissements – La Poste	1 000,00	
Assurance MACIF	90,00	
Documentation	50,00	
Fournitures de bureau	300,00	
Frais bancaires	45,00	
Immobilisations matérielles	7 000,00	
Location de salle	120,00	
Reprographie	1 300,00	
Télécom	50,00	
<b>TOTAL DES DÉPENSES</b>		<b>10 405,00</b>

<u>RECETTES ANNÉE 2013</u>		
Cotisations adhérents	2 300,00	
Intérêts Livret Bleu	300,00	
Subvention (réserve parlementaire)	3 500,00	
<b>TOTAL DES RECETTES</b>		6 100,00
<b>TOTAL</b>		11 014,79

Des questions sont posées sur ce budget prévisionnel, notamment sur les postes relatifs aux immobilisations matérielles. Il est indiqué que c'est la première fois que l'on présente en assemblée générale un budget prévisionnel en raison du versement d'une partie de la réserve parlementaire de Madame la Députée et du projet qui en découle (Perspective n°3).

L'assemblée générale de l'association Élan - Savigny Environnement, réunie le 30 mars 2013, a entendu et approuvé à la majorité le « budget prévisionnel 2013 ». Un adhérent vote contre et deux s'abstiennent.

## MOTIONS

### **MOTION N°1 : PLAN LOCAL D'URBANISME DE SAVIGNY-SUR-ORGE**

Réunie le 30 mars 2013, l'assemblée générale d'Élan - Savigny Environnement prend acte de la concertation mise en place par la municipalité lors de l'élaboration du PLU. Elle regrette que, bien qu'elle en ait fait la demande, une association savinienne, agréée au titre du Code de l'environnement, ne soit pas conviée à participer régulièrement à la création d'un document d'urbanisme qui engage le cadre de vie des Saviniens pour une génération. Elle s'étonne de n'avoir été invitée en tout et pour tout qu'à une seule réunion, en décembre

2011. A ce jour, le projet de PADD ne lui a pas été communiqué.

Une vraie concertation est une condition *sine qua non* à la légalité des décisions environnementales. Il est impératif qu'elle soit enfin mise en place à Savigny-sur-Orge. L'association rappelle son attachement à la convention d'Aarhus sur l'accès à l'information et la participation du public au processus de décision en matière d'environnement.

**L'assemblée générale de l'association Élan - Savigny Environnement, réunie le 30 mars 2013, a entendu et approuvé à l'unanimité la motion n°1.**

### **MOTION N°2 : TRANSPORTS EN COMMUN (RER-C, TTME, BUS)**

Réunie le 30 mars 2013, l'assemblée générale d'Élan - Savigny Environnement prend acte de l'état du dossier des transports suivi par le conseil d'administration et de l'avis de celui-ci déposé au nom des adhérents lors de l'enquête publique sur le TTME.

Elle exige l'amélioration du service des transports en commun offert aux usagers de Savigny-sur-Orge,

concernant en particulier les conditions d'exploitation de la ligne du RER-C, le maintien de la ligne du RER-C8, un meilleur désenclavement du quartier de Grand-Vaux par de nouvelles lignes de bus, enfin une restructuration générale du réseau bus sur la commune afin d'assurer l'interconnexion du TTME et du T7.

**L'assemblée générale de l'association Élan - Savigny Environnement, réunie le 30 mars 2013, a entendu et approuvé à l'unanimité la motion n°2.**

### **MOTION N°3 : CALPE**

Réunie le 30 mars 2013, l'assemblée générale d'Élan - Savigny Environnement prend acte de l'insertion de la commune de Savigny-sur-Orge dans la communauté

d'agglomération Les Portes de l'Essonne (CALPE) le 1<sup>er</sup> janvier 2013. Les statuts de l'association lui permettant d'agir sur le territoire des communes limitrophes, il est

décidé de demander à la CALPE d'être associé aux travaux de l'agglomération relatifs à l'environnement, le

cadre de vie, le développement durable, l'aménagement du territoire, la politique de la ville et les transports.

**L'assemblée générale de l'association Élan - Savigny Environnement, réunie le 30 mars 2013, a entendu et approuvé à l'unanimité la motion n°3.**

## RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- Sortant ne se représentant pas : Marcel MARTIN, administrateur et trésorier de l'association depuis sa création en 1998. Des remerciements chaleureux lui sont adressés pour la tâche accomplie durant toutes ces années.
- Sortants rééligibles se représentant : Dominique CATÉRINI, Valérie DERMAUX, Étienne LAMBERT, Marie-Christine TOBAR.
- Nouvelle candidature : Norbert SZPRYNC.

**L'assemblée générale de l'association Élan - Savigny Environnement, réunie le 30 mars 2013, a entendu et approuvé à l'unanimité les candidatures énoncées ci-dessus.**

## QUESTIONS DIVERSES

- 1) Les activités économiques saviniennes : perte d'attractivité, marché du Plateau en perte de vitesse, manque de dynamisme de la part de la municipalité.
- 2) Utilité de réunir les associations dans leur démarche auprès de la CALPE.

## CONCLUSION

La présidente de l'assemblée générale remercie les adhérents de leur présence, ainsi que celle de Madame la Députée. Au regard de ce qui a été dit en introduction, elle ne sait pas où se réunira la prochaine assemblée générale, mais les liens entre les « sentinelles » et les « lanceurs d'alerte » seront maintenus *via* internet et les

publications papiers. Elle indique que le conseil d'administration se réunira le 9 avril 2013 afin d'élire les membres du bureau, du bureau élargi, des commissions, des groupes de travail et les représentants auprès des institutionnels privés ou publics.

*Le compte rendu de l'assemblée générale a été approuvé par le bureau élargi le 22 avril 2013.*

Visitez régulièrement le site internet de l'association. Vous découvrirez l'agenda, les actualités, les affaires en cours, les courriers adressés aux collectivités territoriales, aux élus, aux institutionnels, les éléments constitutifs des principaux dossiers, les avis et les publications de l'association...

[www.elan-savigny-environnement.org](http://www.elan-savigny-environnement.org)

# Organigramme du conseil d'administration 2013-2014

Composé de 16 membres, le conseil d'administration s'est réuni le 9 avril 2013. Il a été procédé à l'élection du bureau, du bureau élargi, des commissions permanentes, des responsables de groupe de travail au sein des commissions, des représentants auprès des divers interlocuteurs publics et privés de l'association. L'organigramme peut évoluer au cours de la mandature.

Les groupes de travail créés au sein des commissions ont pour objet de préparer les dossiers. Ils sont animés par un administrateur et ouverts aux adhérents. Le bureau élargi est informé des activités se déroulant au sein de ces groupes afin de retransmettre les avancées au conseil d'administration et aux adhérents (notamment *via* le site internet).

1. **Bureau** : Sylvie MONNIOTTE-MÉRIGOT, présidente, Dominique CATÉRINI, secrétaire, Jean-Marie CORBIN, trésorier
2. **Bureau élargi** : le bureau + Évelyne BOURNER, Jacques LAGRANGE
3. **Commission chargée du rédactionnel** : le bureau élargi + Michel BRECHKOFF, Jean-Pierre VILLECHANGE
4. **Commission chargée du site internet** : le bureau + Évelyne BOURNER
5. **Commission chargée du suivi du plan local d'urbanisme (PLU) et du cadre de vie** : le bureau élargi, la commission chargée du rédactionnel, la commission chargée du suivi des transports et des circulations
  - Responsable du groupe de travail « PLU, urbanisme, travaux » : Sylvie MONNIOTTE-MÉRIGOT
  - Responsable du groupe de travail « Orge, Yvette, biodiversité » : Françoise ABOUSSIOUD-CORBIÈRES
  - Responsable du groupe de travail « Nettoyage berges et parcs » : Valérie DERMAUX
6. **Commission chargée du suivi des transports et de la mobilité durable** : le bureau élargi, la commission chargée du rédactionnel
  - Responsable du groupe de travail « Orly, transports aériens » : Jacques LAGRANGE
  - Responsable du groupe de travail « RER-C, RER-C8, TTME » : Jean-Marie CORBIN
  - Responsable du groupe de travail « Restructuration du réseau bus » : Marie-Christine TOBAR
  - Responsable du groupe de travail « Plans de circulation, de déplacement urbain, d'accessibilité de la voirie et des espaces publics, mobilité durable » : Dominique CATÉRINI
7. **Commission chargée de l'inventaire urbanistique et environnemental** : le bureau élargi, la commission chargée du rédactionnel
  - Responsable du groupe de travail : Sylvie MONNIOTTE-MÉRIGOT
  - Responsable du groupe de travail « Visites de quartier » : Michel MARCHON
8. **Commission chargée du suivi des dossiers intercommunaux** : le bureau élargi
  - Responsable du groupe de travail « Développement économique local » : Marie-Christine TOBAR
9. **Représentants auprès des collectivités territoriales et de la mairie de Savigny-sur-Orge** : Dominique CATÉRINI, chargé des relations avec les collectivités territoriales, Sylvie MONNIOTTE-MÉRIGOT, Jean-Marie CORBIN
10. **Représentants auprès de la communauté d'agglomération Les Portes de l'Essonne (CALPE) et des autres intercommunalités** : Dominique CATÉRINI, chargé des relations avec les collectivités territoriales, Sylvie MONNIOTTE-MÉRIGOT, Étienne LAMBERT
11. **Représentants auprès du conseil général et de la préfecture de l'Essonne** : Sylvie MONNIOTTE-MÉRIGOT, Dominique CATÉRINI, chargé des relations avec les collectivités territoriales, Françoise ABOUSSIOUD-CORBIÈRES (conseil général, missions « déchets ménagers » et « agenda 21 »)

12. **Représentante auprès du Syndicat de l'Orge (SIVOA) :** Françoise ABOUSSIOUD-CORBIÈRES
13. **Représentant auprès du SIAHVY :** Jean-Marie CORBIN
14. **Représentants auprès des institutions, des organismes ou des associations traitant des nuisances aériennes :** Évelyne BOURNER, Jean-Marie CORBIN, Jacques LAGRANGE, Sylvie MONNIOTTE-MÉRIGOT
15. **Représentants auprès des institutions, des organismes ou des associations traitant des transports :** Évelyne BOURNER, Dominique CATÉRINI, Jean-Marie CORBIN, Jacques LAGRANGE, Sylvie MONNIOTTE-MÉRIGOT
16. **Représentantes auprès de la Fédération des Circulations Douces en Essonne (FCDE) :** Sylvie MONNIOTTE-MÉRIGOT (titulaire), Évelyne BOURNER (suppléante)
17. **Représentante auprès de la fédération Essonne Nature Environnement (ENE) :** Sylvie MONNIOTTE-MÉRIGOT (élue secrétaire générale adjointe d'ENE le 19 avril 2013)
18. **Webmaster :** Jean-Marie CORBIN
19. **Écotier :** Michel MARCHON
20. **Les éventuelles autres représentations sont assurées par un membre du bureau élargi.**

Si un Élansien ou une Élansienne souhaite participer à un groupe de travail à partir du mois de septembre 2013, il ou elle peut prendre contact avec le conseil d'administration *via* le téléphone ou le courriel de l'association. Un programme de visites de quartier de Savigny-sur-Orge sera disponible lors du forum des associations et mis en ligne sur le site internet.

\*\*\*\*\*

## **Forum des associations de Savigny-sur-Orge, 7 septembre 2013**

L'association sera présente au forum sur le **stand n°51** (tirage au sort effectué lors d'une réunion de la CLAS le 25 mai 2013). N'hésitez pas à venir nous rencontrer afin de discuter de certains dossiers ou des nuisances vécues... Vous pourrez également vous inscrire aux groupes de travail et aux visites de quartier.

\*\*\*\*\*

*Sentinelles élansiennes, n'hésitez pas à nous écrire, à nous adresser des courriels pour faire part au conseil d'administration des nuisances vécues, de vos observations et de vos suggestions. Les administrateurs lanceurs d'alerte vous répondront et chercheront avec vous les solutions à vos problèmes.*

**contact@elan-savigny-environnement.org**

**Aidez-nous à faire vivre votre association.  
Elle est reconnue pour ses compétences, ses valeurs, son sérieux et son indépendance  
par tous nos interlocuteurs tant politiques qu'institutionnels.**

Merci de continuer à nous soutenir en renouvelant votre adhésion,  
en faisant circuler notre bulletin, en nous faisant connaître à vos amis et voisins...  
Adhésion / Renouvellement : **10 €** par chèque à l'ordre d'Élan - Savigny Environnement.